RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En application de l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte, il relève de la compétence du Président du Syndicat Mixte de présenter le budget et les comptes du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Millau-Larzac.

A ce titre, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette doit être présentée aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire qui est obligatoire pour les syndicats mixtes ouvert en application de l'article L. 5722-1 du Code général des collectivités territoriales. Il doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :
 - de concours financiers;
 - o de fiscalité;
 - de tarification;
 - o de subventions;
 - o des relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, le cas échéant les autorisations de programme;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette;

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

I - Orientation budgétaires envisagées

Dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Millau-Larzac, l'année 2024 a eu pour objectif de remettre en place un fonctionnement normal de l'aérodrome avec le titulaire du

marché de prestation de services.

Afin de préserver l'activité de l'aérodrome, les deux collectivités membres du Syndicat Mixte,

la Communauté de communes Millau Grands Causses et le Département de l'Aveyron

souhaitent que le Syndicat mixte travaille au lancement d'un bail emphytéotique courant 2025.

Les orientations relatives à la gestion et l'exploitation de l'aérodrome Millau Larzac en 2025

ne peuvent avoir d'autres ambitions que de maintenir et préserver le patrimoine de l'ensemble

des installations de l'aérodrome (piste, taxiways, bâtiments), dans un état de fonctionnement et d'exploitation conforme aux exigences règlementaires et de sécurité dont la DGAC et la

DSAC-Sud sont garantes à travers les audits et contrôles réguliers qu'elles effectuent.

Concernant la section de fonctionnement :

Ainsi au regard de ce nouveau projet pour l'aérodrome Millau Larzac, les dépenses de

fonctionnement seront maitrisées et limitées aux dépenses règlementaires (prestations dues au

gestionnaire exploitant, vérifications réglementaires, fluides...).

Les recettes de fonctionnement seront composées de la dotation de l'Etat au titre de la Dotation

Générale de Décentralisation (2 118 €), des recettes issues de redevances d'occupations

temporaires, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 et la contribution des deux

collectivités membres du syndicat mixte.

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement seront limitées aux travaux réglementaires d'entretien de la

piste et de l'environnement (coupe des arbres) imposés par l'audit de la DSAC ainsi que

l'isolation des combles du bâtiment club-house mis à disposition de l'aéroclub.

Les recettes d'investissement sont constituées de l'amortissement des travaux et de l'excédent

reporté.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

II - Les engagements pluriannuels

Le seul engagement pluriannuel concerne le marché de Prestation de services pour la gestion de l'aérodrome qui a été attribué en août 2023 pour une période de 3 ans pour un montant annuel de 22 000 € HT.

III - Informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

Aucun recours à l'emprunt pour ce Syndicat Mixte, le budget est équilibré avec en recettes les redevances d'occupation du domaine public, la dotation de l'état et la contribution des deux membres : la Communauté de communes Millau Grands Causses et le Département de l'Aveyron.

En 2025, le Syndicat Mixte présentera un budget primitif rigoureux qui permettra de maintenir les activités aéronautiques de loisirs dans l'attente de l'attribution du domaine public aéroportuaire à un candidat dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif.

Accusé de réception en préfecture 012-251201257-20241220-2024BIS_DEL04-AU Reçu le 23/12/2024